QU'EST-CE QU'UN FONDS SANS PROTECTION DE CAPITAL ?

La plupart des fonds sont des **Organismes de Placement Collectif (OPC)**. Chaque OPC peut être considéré comme une entreprise à part entière dont l'objectif est de regrouper l'épargne de nombreux investisseurs dans un grand pot. Pour chaque fonds, des gestionnaires placent les capitaux ainsi récoltés selon une stratégie et des conditions définies à l'avance. Le gestionnaire peut investir dans des produits comme des actions, des obligations, des produits dérivés, de l'immobilier, etc. Souvent, le gestionnaire investit dans un mix de ces produits.

Dès que vous savez dans quel fonds vous voulez investir, vous pouvez en acheter des **actions** (ou des **parts**). La somme que vous payez dépend de la **valeur d'inventaire nette**. Imaginons que le fonds clôture à la fin de la journée sur une valeur de 200 euros par action et que vous souhaitiez investir 5 000 euros : dans ce cas, vous recevez 25 actions de ce fonds (hors frais).

Si vous investissez dans des **actions de distribution**, vous touchez régulièrement un dividende. Dans la plupart des cas, il est annuel. Mais il existe également des fonds qui versent des dividendes mensuels. Ce dividende est constitué des revenus réalisés par le fonds, moins les frais qu'il a engagés. Ces revenus peuvent donc provenir des produits dans lesquels le fonds investit : dividendes d'actions, intérêts d'obligations, plus-values, etc.

Le fonds ne verse un dividende que lorsque deux conditions sont remplies. Tout d'abord, l'entreprise doit réaliser des bénéfices ou avoir constitué des réserves. Ensuite, la société de gestion doit décider de distribuer le bénéfice. Si l'une de ces deux conditions n'est pas remplie, vous ne percevrez pas de dividende.

Si vous optez pour des **actions de capitalisation**, vous ne touchez pas de dividende. Les fonds réinvestissent alors leurs revenus annuels. Vous toucherez le produit (la plus-value) au moment où vous vendrez vos parts. Les revenus sont alors déjà intégrés dans la valeur du fonds.

Les fonds peuvent également être subdivisés en fonds ouverts et fonds fermés. On parle de **fonds ouverts** ou sicav (sociétés d'investissement à capital variable) lorsqu'il est possible, dans certaines limites, de rentrer dans le fonds ou d'en sortir. Lors de votre entrée dans le fonds, ce dernier utilise votre mise pour acheter de nouveaux produits de placement. Lors de votre sortie du fonds, ce dernier vend une partie des produits de placement pour une valeur représentant la somme que vous retirez.

Les **fonds fermés** ou sicaf (société d'investissement à capital fixe) détiennent un nombre déterminé d'actions. Les actions d'un fonds fermé sont plus difficiles à vendre. Le fonds ne rachète que très rarement ses propres actions. Celles-ci doivent donc être vendues à d'autres investisseurs, en bourse.

Dans le cas d'un fonds également, vous pouvez réaliser des bénéfices ou une perte lors de la vente de vos parts. Si vous vendez votre part à un prix supérieur au prix auquel vous l'avez achetée, vous réalisez une **plus-value**. Si vous réalisez cependant une perte, on parle de **moins-value**.

Caractéristiques

Société de gestion : la société qui émet et gère les fonds.

Diversification : un fonds rassemble différents produits de placement, le risque étant dès lors réparti entre différents produits. Si un produit du panier est moins performant, les revenus des autres produits limiteront la perte, si tout va bien. Il est parfois question de fonds obligataires, fonds d'actions, etc. Ce nom fait référence aux produits repris dans le fonds. Le nom de « fonds stratégique » indique que le gestionnaire du fonds investit selon une stratégie définie au préalable.

Gestion professionnelle : le fonds dans lequel vous investissez est géré par un gestionnaire. Celui-ci assurera, selon une stratégie et des conditions définies à l'avance, une gestion active du portefeuille des produits de placement sous-jacents pour ainsi optimaliser le rendement et l'adaptera aux conditions de marché changeantes.

Dividende : si vous investissez en actions de distribution, vous toucherez un dividende lorsque le fonds réalise des bénéfices.

Plus-value : à l'instar d'une obligation et d'une action, vous pouvez enregistrer une plus-value lorsque vous vendez vos parts du fonds. Dans le cas des fonds, on parle de plus-value si vous

vendez votre part plus cher que son prix d'achat. Si vous achetez des actions de capitalisation, le bénéfice capitalisé porte également le nom de plus-value.

Durée : certains fonds ont une échéance finale. À cette date, le fonds cesse d'exister. Quiconque investit dans le fonds est remboursé à l'échéance finale. Le montant précis dépend de la valeur des produits de placement présents dans le fonds à l'échéance finale.

La plupart des fonds n'ont cependant pas d'échéance finale. Dans le cas de fonds, c'est à vous de décider du moment opportun pour les quitter. Dans ce cas, tenez compte de préférence de l'horizon de placement minimum recommandé. Après quelques jours ou semaines, vous aurez récupéré votre mise.

Devises : les fonds peuvent être émis dans une devise étrangère.

Risques

Risque de change : un fonds dans une devise étrangère implique un risque de change vis-à-vis de l'euro. Dès que vous vendez ou achetez un fonds de ce type, vos euros doivent être convertis dans la devise étrangère (ou inversement). Le montant en euros que vous percevez en cas de vente peut être inférieur ou supérieur au montant initialement investi en raison du taux de change.

Risque de liquidité : le mot « liquidité » exprime la facilité d'achat (vente) d'un produit de placement. Le risque de liquidité des fonds est très minime. Dans le cas de fonds ouverts, les parts sont rachetées par l'établissement émetteur. Les parts d'un fonds fermé se négocient en bourse. La liquidité en bourse varie d'une action à l'autre.

Risque de taux : l'évolution des taux d'intérêt peut avoir une influence sur la performance d'un fonds. Dans une large mesure, tout dépend des produits dans lesquels le fonds investit. Le risque de taux d'un fonds obligataire est supérieur à celui d'un fonds d'actions.

Risque de capital : vu l'absence de protection de capital, vous risquez, lors de la vente de votre fonds, de ne pas récupérer toute votre mise de départ. Ceci dit, la probabilité est nettement plus faible que si vous avez investi dans une action individuelle, par exemple.

Risque de volatilité du cours : un cours est volatil lorsqu'il fluctue fortement. La volatilité du cours dépend surtout des produits dans lesquels le fonds investit et de la stratégie d'investissement suivie. Un fonds d'actions présente dès lors un risque de volatilité supérieur à celui d'un fonds en obligations.

Chaque fonds se voit attribuer une **classe de risque** variant de 1 à 7. Il donne une indication du risque global de variations de la valeur des produits de placement dans lesquels le fonds investit.

Les variations à la hausse et à la baisse des cours des produits de placement sous-jacents peuvent avoir différentes origines : le taux de change de devises étrangères, une hausse ou baisse des taux d'intérêt, et bien entendu également l'évolution des cours de bourse. Les fonds associés à un risque de marché élevé reçoivent une classe de 6 ou 7. Les fonds associés à un risque de marché faible reçoivent une classe plus basse, de 1 ou 2. La classe de risque est réévaluée régulièrement.

Risque de rendement : vous ne serez pas confronté à ce risque si vous investissez dans un fonds de capitalisation car il ne verse pas de dividende. Mais si vous investissez dans un fonds de distribution, il se peut que le fonds ne verse aucun dividende, réduisant les dividendes escomptés.

Frais et taxes

Lors de l'achat ou de la vente de parts de fonds, tenez également compte des frais et taxes que vous devrez payer. Ils influencent en effet le rendement de vos parts.

FRAIS

Droits de garde : la plupart des banques facturent des frais pour conserver vos parts sur un compte-titres.

Frais courants : par « frais courants », il y a lieu d'entendre notamment la commission de gestion et la commission de prestation. Vous ne devez pas payer ces frais lors de l'achat du fonds : ils sont retenus chaque année du rendement.

Frais d'entrée et de sortie : les frais d'entrée sont des frais uniques à payer lors de l'achat de parts d'un fonds. Ils représentent généralement un pourcentage du capital que vous investissez. Si vous achetez pour 15 000 euros de parts d'un fonds et que les frais d'entrée sont de 3 %, votre banquier ou intermédiaire financier retiendra 450 euros du montant investi. Vous ne payerez toutefois pas de frais de sortie au moment où vous vendrez vos parts.

TAXES

Taxe sur opération de bourse (TOB) : dans la plupart des fonds, vous devez payer une taxe de bourse lorsque vous vendez des parts du fonds. Demandez à votre banquier ou intermédiaire financier de vous expliquer les situations dans lesquelles une taxe de bourse est due.

Précompte mobilier sur les dividendes : une taxe est due sur les dividendes d'actions de distribution. Il s'agit du précompte mobilier.

Précompte mobilier sur la plus-value : la plus-value des fonds qui investissent pour plus de 25 % dans des créances (comme des obligations) est également soumise au précompte mobilier.

Envie d'en savoir plus sur les fonds ?

Rendez-vous sur www.wikifin.be ou parcourez notre *« Brochure d'information Instruments financiers »* sur notre site web www.bnppparibasfortis.be. Certains extraits du présent document ont été repris du site www.wikifin.be.

Editeur responsable: A. Moenaert – BNP Paribas Fortis sa, Montagne du Parc 3, 1000 Bruxelles – RPM Bruxelles – TVA BE0403.199.702. – juin 2016.

032809800668